Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_095-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 29 juin 2026
Délibération D26-095

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Sandrine Delory

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Délégation de pouvoirs du Conseil de Communauté vers son président et le bureau

Rapporteur : Joseph Irrien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10 ; L5211-2 ; L2122-17

Vu l'arrêté préfectoral en date du 09/08/2021 portant adoption des statuts de la communauté et la délibération D23-158 du 10/07/2023

Vu la délibération n°D26-066, en date du 11 avril 2026, portant élection du président de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n°D26-070 en date du 11 avril 2026 accordant des délégations provisoires au Président de Morlaix Communauté

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_095-DE

Le président ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte financier unique ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 CGCT;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Sont accordées au Président de Morlaix Communauté les délégations suivantes :

1	Introduction des actions en justice tant en demande qu'en défense de la Communauté dans les actions engagées par elle ou intentées contre elle, ainsi que la constitution de partie civile le cas échéant ; procédures d'appel ; cassation
2	Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts, géomètres
3	Gestion des contrats d'assurance, acceptation des indemnités de sinistre et règlement des conséquences financières
4	Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
5	Adhésion à divers organismes de droit privé pour un montant inférieur à 5000€
6	Signature de convention d'occupation du domaine public et leurs avenants, non constitutifs de droit réel, accordée pour des occupations à titre gracieux comme onéreux, pour une durée ne dépassant pas 6 mois et une contrepartie financière n'excédant pas 10 000 €
7	Signature de convention d'occupation du domaine privé et leurs avenants accordés pour des occupations à titre gracieux, pour une durée ne dépassant pas 6 ans
8	Décisions relatives à la location de biens mobiliers ou occupation des biens immobiliers et leurs avenants pour une durée n'excédant pas douze ans ou 80 000€, que Morlaix Communauté soit loueur ou locataire
9	Cession de biens mobiliers jusqu'à 20 000 €
10	Signature des conventions relatives à l'établissement de servitudes et leurs avenants liés au passage de réseaux sur les propriétés communautaires sans contrepartie ou avec une contrepartie n'excédant pas 10 000€
11	Signature de baux de chasse
12	Exercice des droits de préemption ainsi que du droit de priorité, que l'EPCI soit titulaire ou délégataire de ces droits, selon les dispositions prévues par le code de l'urbanisme. Délégation des droits de préemption ou du droit de priorité à l'occasion de l'aliénation d'un bien.
13	Avis sur élaboration et évolution des plans locaux d'urbanisme arrêtés et schémas de cohérence territoriale arrêtés

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_095-DE

14	Avis conforme de l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme sur les demandes de dérogation aux destinations fixées par le PLU pour autoriser le changement de destination d'un bâtiment ayant une destination autre que d'habitation en bâtiment à destination principale d'habitation, ou pour le changement de destination d'un bâtiment à destination d'exploitation agricole et forestière. Articles L.152-6-5 et L.152-6-9 du code de l'urbanisme
15	Recrutement d'agents non titulaires au titre de l'article L. 331-1 du CGFP
16	Signature des contrats guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO) pour les intermittents du spectacle
17	Signature des conventions de résidences d'illustrateurs et d'auteurs en residence, résidence artistique et education artistique et culturelle
18	Signatures de chartes et conventions pluri-annuelles avec l'Office public de la langue bretonne
19	Signature de convention de mandat et leurs avenants avec l'Office de Tourisme de la Baie de Morlaix dans le cadre de la gestion de la billetterie et de l'accueil de l'Espace des Sciences à Morlaix ainsi que toute autre convention permettant à l'Office de Tourisme de réaliser la promotion commerciale de sites pour le compte de Morlaix Communauté
20	Signature des conventions avec les communes au titre des "Rues en scène"
21	Signature des documents de prêts, dépôts, acquisitions, restauration des collections "Musée"
22	Signature des conventions annuelles relatives au Musée des Jacobins avec ses partenaires publics (DRAC, Région, Département, autres collectivités) n'engageant pas de moyens financiers ou humains supplémentaires
23	Validation et délivrance des pièces administratives et comptables (diverses attestations) à fournir dans le cadre d'un contrôle Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
24	Attribution des aides (conformément à leurs délibérations cadres définissant leurs modalités d'instruction) 1. De financements en faveur des jeunes du territoire (bourse projets jeunes, pass'engagement) 2. En faveur de la préservation de l'environnement (eau, réduction des déchets) 3. Pour l'achat de Vélos à Assistance électrique (VAE) 4. Aides au logement déléguées par l'État et des aides du PLUi-H
25	Approbation et signature des avenants à la convention de délégation de compétences des aides à la pierre et à la convention de gestion des aides à l'habitat privé
26	Signature des arrêtés et des conventions de rejet d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement
27	Autorisation et conclusion de tous actes et conventions permettant l'occupation courante des équipements culturels et sportifs, de Morlaix Communauté, l'organisation des manifestations, compétitions et formations
28	Autorisation de solicitation des partenaires dans le cadre de l'obtention de subventions
29	Dans le domaine de la commande publique: - Lancement, attribution de l'ensemble des marchés et accords-cadres concernant les fournitures courantes, services, prestations intellectuelles, maîtrise d'œuvre jusqu'à concurrence de 150 000€ H.T. quelle que soit la procédure utilisée. - Lancement, attribution, de l'ensemble des marchés et accords-cadres concernant les travaux jusqu'à concurrence de 500 000€ H.T., quelle que soit la procédure utilisée. - Notification, réalisation des actes d'exécution (à l'exception des avenants dévolus au bureau communautaire) de l'ensemble des marchés et accords-cadres, quels que soient leur procédure. - Décision et signature de l'ensemble des avenants aux marchés et accords-cadres concernant les fournitures courantes, services, prestations intellectuelles, maîtrise d'œuvre ne présentant pas de modification financière aux conditions du marché. En cas de modification financière et en dehors des cas où la commission d'appel d'offres est compétente, la délégation est donnée à concurrence de 40 000€ H.T. en montant cumulé par marché.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_095-DE

	- Décision et signature de l'ensemble des avenants aux marchés et accords-cadres concernant les travaux ne présentant pas de modification financière aux conditions du marché. En cas de modification financière et en dehors des cas où la commission d'appel d'offres est compétente, la délégation est donnée à concurrence de 150 000€ H.T. en montant cumulé par marché. - Lancement, attribution, signature, notification, exécution de l'ensemble des marchés et accords-cadres jusqu'à concurrence de 150 000€ H.T. dans les cas de quasi-régie. - Lancement, attribution, signature, notification, exécution de l'ensemble des marchés et accords-cadres jusqu'à concurrence de 150 000€ H.T. dans les cas de recours à une centrale d'achats.
30	Décisions relatives à l'ouverture de lignes de trésorerie dans la limite d'un montant de 10 000 000 € et d'une durée de 12 mois
31	Consultations en vue de la réalisation d'emprunts et recherches de financements, opérations de couverture et lignes de trésorerie
32	Création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services

Sont accordées au Bureau Communautaire les délégations suivantes :

A	Adhésion à divers organismes de droit privé pour un montant à partir de 5000€
B	Attributions de subventions de fonctionnement aux associations et organismes divers, dans la limite de 20 000 € par bénéficiaire et par an
C	En matière de ressources humaines : ✔ adaptation en cas de besoin du tableau des emplois, sur proposition du jury de recrutement, et dans la limite du cadre d'emplois préalablement décidé par le Conseil de Communauté, ✔ gestion de l'action sociale
D	Décisions d'attribution des aides Pass Commerce Artisanat
E	Décisions d'attribution des aides aux jeunes agriculteurs
F	Attribution des aides aux entreprises dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier jusqu'à 60 000 € par bénéficiaire (comprises les aides aux entreprises, les aides à l'immobilier tourisme et aux gîtes d'étape)
G	Attribution des aides dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement pour les tiers-lieux d'activités artistiques et culturelles
H	Acquisitions et cessions immobilières, dans la limite de l'estimation de France Domaine, et dans la limite de 100 000 € par opération,
I	En matière d'expropriation, fixation du montant des offres à notifier aux propriétaires, dans la limite de l'estimation des services fiscaux, et fixation des indemnités d'éviction,
J	Signature de convention d'occupation du domaine public et leurs avenants, non constitutifs de droit réel, accordée pour des occupations pour une durée supérieure à 6 mois ou une contrepartie financière supérieure à 10 000 € et pour une durée ne pouvant excéder 6 années
K	Signature des conventions relatives à l'établissement de servitudes liées au passage de réseaux sur les propriétés communautaires avec une contrepartie excédant 10 000€
L	Signature des conventions annuelles relatives au Musée des Jacobins avec ses partenaires publics (DRAC, Région, Département, autres collectivités) engageant des moyens financiers ou humains supplémentaires

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_095-DE

M	Dans le domaine de la commande publique : - Lancement ou attribution de l'ensemble des marchés et accords-cadres concernant les fournitures courantes, services, prestations intellectuelles, maîtrise d'œuvre à partir de 150 000€ H.T. quelle que soit la procédure utilisée. - Lancement ou attribution de l'ensemble des marchés et accords-cadres concernant les travaux à partir de 500 000€ H.T., quelle que soit la procédure utilisée. - Décision et signature de l'ensemble des avenants aux marchés et accords-cadres concernant les fournitures courantes, services, prestations intellectuelles, maîtrise d'œuvre en cas de modification financière et en dehors des cas où la commission d'appel d'offres est compétente, la délégation est donnée à partir de 40 000€ H.T. en montant cumulé par marché. - Décision et signature de l'ensemble des avenants aux marchés et accords-cadres concernant les travaux en cas de modification financière et en dehors des cas où la commission d'appel d'offres est compétente, la délégation est donnée à partir de 150 000€ H.T. en montant cumulé par marché. - Attribution de l'ensemble des marchés et accords-cadres à partir de 150 000€ H.T. dans les cas de quasi-régie. - Attribution, de l'ensemble des marchés et accords-cadres à partir de 150 000€ H.T. dans les cas de recours à une centrale d'achats.
N	Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables,
O	Réalisation des emprunts et des opérations financières utiles à la gestion des emprunts : ✔ réalisation d'emprunts classiques ou assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie et dont les grands caractéristiques pourront être : X montant limité au montant inscrit chaque année au budget de la communauté, X durée maximale de 50 ans, X taux d'intérêt fixe et/ou indexé à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires, X amortissement linéaire, progressif ou autre et possibilité de procéder à un différé d'amortissement, X libellé en euro, X possibilité de procéder à des tirages échelonnés dans le temps et à des remboursements anticipés et/ou consolidation, X possibilité de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus ✓ opérations financières utiles à la gestion des emprunts : X réaménagement de la dette (remboursement par anticipation, renégociation contractuelle), toutes autres opérations financières utiles à la gestion de la dette.
P	Accord de garanties d'emprunts,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 juin 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'abroger la délibération n°D26-070 du 11 avril 2026,**
- **d'approuver les délégations au Président et leur mise en œuvre par le Président ou son subdélégué le cas échéant,**
- **d'approuver les délégations au Bureau Communautaire.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Sandrine Delory

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté BRO MONTROULEZ